

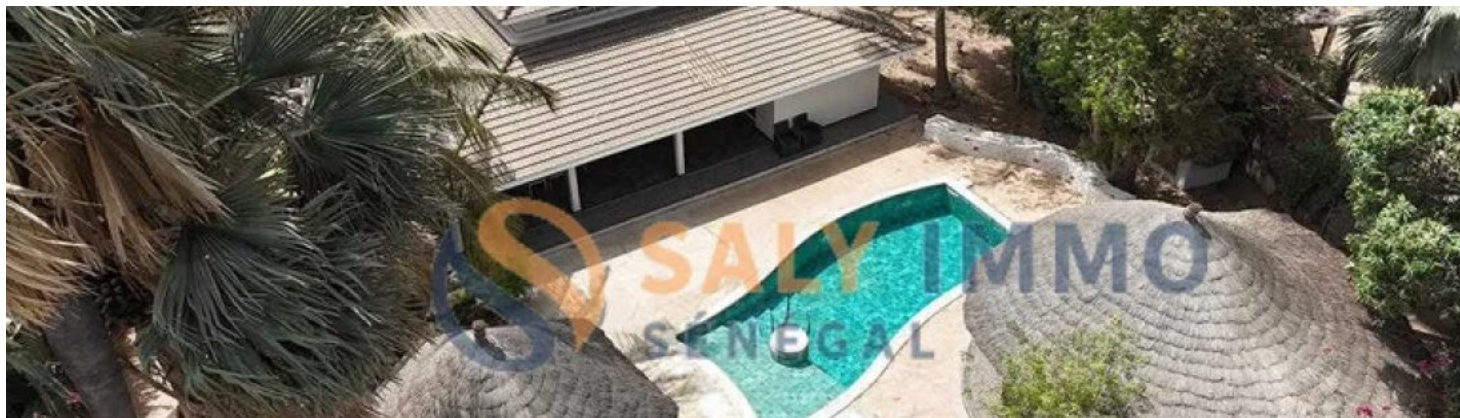
À VENDRE • VILLA • SALY

Villa - Saly (VSA419)

169 000 000 FCFA

soit 258 000 EUR

Réf. VSA419



Surface	Terrain	Pièces	Chambres	SDB	Piscine
160 m²	1 060 m²	4	3	3	Oui

À propos de ce bien

Saly Immo Sénégal vous propose de découvrir une villa pleine de charme, nichée au coeur d'une résidence paisible, où l'espace et la sérénité s'accordent avec élégance.

Édifiée sur un vaste terrain de **1 060 m²**, cette propriété développe **160 m² habitables**, offrant un cadre de vie aéré, lumineux et propice à la détente.

Dès les premiers instants, le **salon** et le **séjour** séduisent par leur convivialité et leur ouverture sur l'extérieur. La **cuisine américaine**, moderne et fonctionnelle, s'intègre harmonieusement à l'espace de vie, créant une atmosphère chaleureuse et fluide.

La villa dispose de **trois chambres confortables**, chacune avec sa **salle d'eau**, pensées comme de véritables espaces de repos. Une **chambre indépendante** vient compléter l'ensemble, idéale pour accueillir des invités, un espace privé ou du personnel.

À l'extérieur, le cadre se transforme en véritable havre de paix : une **piscine élégante avec abri**, des **terrasses ensoleillées**, un jardin spacieux et un environnement calme qui invite à savourer chaque instant en toute intimité.

Un **garage** ainsi que de nombreux **espaces de rangement** viennent parfaire les prestations de cette villa, conçue pour allier confort, fonctionnalité et douceur de vivre.

Un bien harmonieux, où chaque espace respire la tranquillité et l'art de vivre.

Le bien est proposé à la vente au prix de **172 115 384 FCFA net vendeur**, soit **262 388 EUR net vendeur**.

Durée et caractère du mandat : Le présent mandat est donné en **exclusivité** et est consenti pour une durée de **em>Quatre Mois /em>**. À son terme, il prendra fin de plein droit, sans qu'il soit besoin de préavis ni de dénonciation, et ne fera l'objet d'aucune tacite reconduction.

Engagements du mandant : En raison du caractère exclusif du mandat, le Mandant s'engage à **ne confier la vente de son bien à aucune autre agence immobilière** pendant toute la durée de validité du présent mandat.

Toutefois, le **Mandant conserve la faculté de vendre directement son bien** par ses propres moyens, **sans intervention d'une autre agence et sans qu'aucune commission ne soit due** au Mandataire dans ce cas.

Rémunération de l'agence : En cas de réalisation de la vente aux conditions prévues au présent mandat, la rémunération du Mandataire sera fixée à **6 884 616 FCFA TTC soit 10 495 EUR TTC**.

Cette commission sera à la charge de l'acheteur et sera due au moment de la signature de l'acte de vente.

Le montant de cette commission, ajouté au prix de vente du bien.

Fait en deux exemplaires originaux à Saly **em>le 21/04/2026. /em>**

